

# ALLOCATION CLIMAT



Projet Allocation Climat

**PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE**

Avril 2022 - Collectif

[www.allocationclimat.fr](http://www.allocationclimat.fr)

[contact@allocationclimat.fr](mailto:contact@allocationclimat.fr)

## Avant-propos

Ce document est le résumé d'un rapport complet (210 pages), fruit du travail collectif de bénévoles, aujourd'hui réunis au sein d'une association nouvellement créée : Allocation Climat.

Cette présentation synthétique est à destination des décideurs politiques, des décideurs économiques, des influenceurs, et plus généralement à toutes celles et ceux qui se préoccupent de savoir comment il est possible d'atteindre les objectifs fixés par les Accords de Paris.

Nous souhaitons que ce résumé donne l'envie à ses lecteurs.trices d'en savoir plus sur l'Allocation Climat et les dirige vers vers la lecture du rapport complet où nombre de questions qu'ils.elle se posent à ce stade trouveront sans doute réponse. Il est disponible sur le site de l'association <https://www.allocationclimat.fr/nos-realisations/>.

## L'Allocation Climat, pourquoi et comment ?

L'Allocation Climat est destinée à garantir l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, soit des émissions de gaz à effet de serre réduites à 2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub><sup>1</sup> par personne et par an. L'Allocation Climat engage la société toute entière, citoyens, entreprises, État, au service de cet objectif. Son principe repose sur une comptabilisation exhaustive des émissions de CO<sub>2</sub> induites par la production de tous les biens et services. Ils peuvent ainsi faire l'objet d'un étiquetage carbone qui permet à chaque individu d'orienter librement sa consommation en pleine connaissance des émissions induites et dans la limite du budget alloué.

L'effet recherché de l'Allocation Climat est aussi de fournir au marché un signal fort et immédiat conduisant à une décarbonation accélérée des processus productifs. Avec l'Allocation Climat, un marché compétitif se met en place pour fournir aux consommateurs les produits les moins carbonés.

## Description du dispositif

*Comment l'Allocation Climat aide à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> induites par la consommation des particuliers ?*

Chaque année, l'ensemble des ménages se voit attribuer une Allocation Climat, budget carbone quantifié en kg d'émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>eq). Il est réparti également entre tous les ménages en tenant compte de leur composition et se base pour cela sur l'Unité de Consommation au sens de l'INSEE<sup>2</sup>. L'Allocation Climat est initialement fixée pour correspondre aux émissions moyennes actuelles des ménages (24.5 tonnes de CO<sub>2</sub>eq selon le rapport 2020 du HCC) et est réduite d'année en année pour atteindre des émissions compatibles avec la neutralité carbone en 2050.

L'Allocation Climat est créditée sur un compte, le Compte Climat qui est hébergé dans une structure paritaire, appelée la Caisse du Climat (l'Etat mais également des corps intermédiaires comme les syndicats ou associations représentatives sont présents dans son conseil d'administration). Le fonctionnement de l'Allocation Climat est le suivant : à chaque achat d'un bien ou service, le poids carbone dudit bien ou service est débité du Compte Climat de l'acheteur comme simultanément la valeur en Euros est décomptée de son compte bancaire. Par exemple, l'achat, dans un fast-food, d'un burger avec deux

---

<sup>1</sup> L'équivalent CO<sub>2</sub> est une mesure utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement global comparé à celui du CO<sub>2</sub>

<sup>2</sup> Les Unités de Consommation au sein d'un ménage sont comptées de la façon suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3

steaks de boeuf coûtera environ 4,50 € et 5 kgCO<sub>2</sub>eq<sup>3</sup> ou Points Carbone alors qu'un jean coûtera de 20 à plus de 100 € et environ 20 Points Carbone<sup>4</sup>. Quand le solde du Compte Climat, comme du compte bancaire est à zéro, on se retrouve dans l'impossibilité d'acheter des biens et services. Pour sécuriser la gestion du budget carbone, l'Allocation Climat est allouée mensuellement à l'image des salaires. L'opération a pour support une carte bancaire ou autre type de carte sécurisée pour ceux qui n'en possèdent pas.

*Les obligations des entreprises : les effets de l'Allocation Climat sur les processus productifs.*

L'étiquetage du contenu carbone des biens et services du secteur marchand est produit par une comptabilité carbone des entreprises. Le principe de cette comptabilité carbone est qu'à chaque étape du processus productif, il y a un recensement exhaustif des flux de carbone entrants (contenu carbone des produits semi-finis incorporés, dépense de carbone résultant de la fabrication du produit mis sur le marché, imputation des amortissements du carbone investi dans l'outil de production...). Cette comptabilité permet par répartition sur l'ensemble des produits vendus d'attribuer une étiquette indiquant le contenu carbone de chaque produit. L'équilibre de l'opération est vérifié quand le flux de carbone entrant équivaut au flux de carbone sortant (le contenu de la production vendue). Cette comptabilité en carbone, techniquement comparable à la comptabilité financière, fera, comme elle, l'objet d'une certification.

Les chaînes de production sont aujourd'hui longues et complexes. L'adossement du contenu carbone à chaque transaction de produits intermédiaires assure la propagation de l'information carbone jusqu'à la transaction finale, celle qui correspond à un acheteur qui en use sans en faire commerce (particuliers ou État). L'efficacité de cette comptabilité tient à ce qu'elle est dynamique. Dès qu'intervient une évolution dans le poids carbone d'un de ces produits intermédiaires, l'information est répercutée comptablement à la même vitesse que le produit semi-fini est intégré dans le produit final.

*Les importations dans le cadre de l'Allocation Climat.*

Il reste qu'une partie de la production est importée, que ce soient des services, des produits finis, des produits semi-finis ou des matières premières. Tant que le monde entier ne met pas en place une comptabilité carbone, il convient, aux frontières du périmètre d'application de l'Allocation Climat, d'une part de promouvoir l'extension de cette nouvelle norme comptable, d'autre part d'attribuer un poids carbone aux produits importés. Il s'agit là d'une tâche qui s'apparente à ce que les Douanes ont pour habitude de faire, recenser les flux de produits aux frontières administratives du système et en vérifier la compatibilité avec les règles internes qu'elles soient nationales ou européennes. Ce sont actuellement des règles fiscales, des droits de douane, des règles techniques, des normes. Le poids carbone sera avec l'Allocation Climat une donnée supplémentaire à gérer. La compétence acquise par l'ADEME avec sa Base carbone est à cet effet très utile.

*La réduction des émissions de l'État.*

Tout comme les ménages, l'État se voit attribuer un budget carbone nécessaire au fonctionnement de ses institutions et lui permettant de rendre ses services, qui sont, par définition, hors de l'économie marchande. Ce budget doit diminuer au même rythme que celui attribué aux ménages. Ceci a pour conséquence que les administrations, les services publics et parapublics doivent eux aussi établir un bilan carbone et faire évoluer leurs pratiques pour rendre un service constant avec un budget carbone contraignant et en baisse régulière. L'évolution du contenu carbone de ces services publics doit donc faire l'objet d'une programmation "carbone" de la même façon que des lois de programmation doivent en planifier les évolutions.

---

<sup>3</sup> Source: ADEME et calculs MyLittleCarbon

<sup>4</sup> Source : ADEME

*Le marché du carbone : son fonctionnement et ses effets.*

Cette distribution égalitaire de l'Allocation Climat n'impacte pas de façon identique les consommations actuellement très différentes de tous les ménages. Elle est excédentaire pour certains et insuffisante pour d'autres. Le décile<sup>5</sup>, disposant des plus hauts revenus, a des émissions très supérieures à la moyenne, les six déciles intermédiaires ont des émissions qui démarrent légèrement sous la moyenne (moyenne et médiane sont proches) et les 3 premiers déciles émettent moins. Un rééquilibrage est, dans les premiers temps, rendu possible par la mise en place d'un marché du carbone, les plus sobres ayant ainsi la possibilité de céder des budgets inutilisés aux plus gros émetteurs. Comme, en moyenne, les ménages dont les revenus sont les plus faibles sont aussi les plus sobres en carbone, l'existence de ce marché induit une redistribution d'une partie des revenus des plus riches vers les plus pauvres. L'Allocation Climat n'étant pas un outil de politique fiscale, le maintien d'une certaine inégalité dans les émissions n'est pas choquant. À terme cependant, quand l'Allocation Climat descendra à 2 t CO<sub>2</sub> eq./an, l'effet sur l'égalisation des émissions de tous, quelque soit le décile de revenus, sera vraisemblablement bien visible.

Il est possible d'imaginer un marché du carbone uniquement régulé par la loi de l'offre et de la demande. Mais pour des raisons de justice sociale, il est absolument nécessaire d'avoir des dispositifs qui empêchent le phénomène d'accaparement (le carbone disponible est capté par des détenteurs de revenus suffisamment importants excluant tous les détenteurs de revenus moyens ou faibles). Une régulation par la Caisse du Climat faisant intervenir des mécanismes divers (prix croissant en fonction des quantités, plafonnement des achats au-dessus du budget initialement alloué, etc...) doit donc être mise en place pour prévenir ce dysfonctionnement.

Le marché du carbone induit un transfert de richesse des plus dispendieux vers les plus sobres en carbone. C'est par ce caractère redistributif que l'Allocation Climat peut convaincre le plus grand nombre. Il faut néanmoins garder en mémoire que nombreux seront ceux pour lesquels la démarche de vendre un budget de carbone excédentaire sur un marché sera tout sauf naturel et facile. Des dispositifs d'assistance, des automatismes de remise sur le marché des crédits carbone non consommés doivent sans doute être mis en place pour éviter un phénomène comparable au non recours aux droits sociaux en France ; les mécanismes dématérialisés ne sont pas accessibles à tous, et de loin !

*Les dispositifs d'accompagnement pour faciliter la mise en place de l'Allocation Climat*

Les moyennes ne décrivent pas les réalités individuelles : dans les 6 premiers déciles de revenus qui sont en dessous ou autour de la moyenne des émissions de carbone, il y a une variété de situations parmi lesquelles il existe des ménages en déficit carbone principalement dû au chauffage de leur logement ou à leurs besoins de transport quotidien. Ces situations doivent être repérées avant la mise en application de l'Allocation Climat et traitées par des dispositifs d'accompagnement spécifiques (Aides à l'amélioration des performances énergétiques des logements, par exemple). Pour permettre cette adaptation, il est nécessaire de prévoir une période de mise en place, par exemple 2 ans, durant laquelle le système produit de l'information carbone. Durant cette phase à vocation informative et pédagogique, les budgets sont distribués et dépensés par les ménages sans que cela introduise une limite effective sur leur capacité à émettre du CO<sub>2</sub>.

*La diffusion de l'Allocation Climat dans le monde.*

L'Allocation Climat nécessite de mesurer les flux de carbone aux frontières du système. Nous avons esquissé plus haut les méthodes qui permettraient de les évaluer. Il reste cependant que la taille du périmètre d'application de l'Allocation Climat a des incidences très fortes sur ses performances. Un périmètre réduit induit un effort de mesure important, la proportion des biens et services ayant une origine en dehors du périmètre d'application étant plus importante. Si le périmètre d'application s'accroît, (le périmètre géographique correspondant à un périmètre économique), et pour parler clair, si le périmètre d'application est un périmètre européen, bien plus large que le périmètre national, alors l'efficacité du système s'accroît et les coûts induits diminuent. La question

---

<sup>5</sup> Dans ce cas, sous ensemble représentant 10 % de la population globale classée par revenu (des 10 % les plus pauvres, décile 1, aux 10 % les plus riches, décile 10)

de savoir si un système comme l'Allocation Climat peut s'exporter se pose. S'il nous semble impossible d'y répondre avec assurance, notons tout de même que la France a inventé un système fiscal, la TVA, qui par ses caractéristiques techniques et par son efficacité s'est rapidement étendu à une très grande partie du monde.

## **Conclusion**

L'Allocation Climat induit un changement de perspective considérable. Là où l'argent est le seul déterminant de notre pouvoir de consommer, nous proposons d'instaurer, en suivant un principe de distribution égalitaire, une limite physique à ce droit. Cette distribution est et doit être égalitaire car elle concerne un bien commun incontestable, le climat.

Le Haut Conseil pour le Climat soulignait, dans son rapport d'octobre 2020 "Maîtriser l'empreinte carbone de la France"<sup>6</sup>, l'importance cruciale qu'aura une information sur les émissions importées : "Le second levier concerne les ménages, qui n'ont pas accès à l'information sur les émissions importées et ne peuvent dès lors les inclure dans leurs choix de consommation. Par conséquent, les mesures à destination des consommateurs doivent s'inscrire dans une démarche globale d'accompagnement vers la sobriété, en dehors du périmètre de ce rapport, et d'information sur l'impact climat des produits par le score carbone". La présente proposition d'Allocation Climat vise à répondre à l'attente qui s'exprimait dans ce propos liminaire du Haut Conseil pour le Climat avec force et efficacité de manière à donner à la baisse de nos émissions de carbone la pente qui nous mènera sûrement à la neutralité carbone en 2050.

---

<sup>6</sup> [HCC\\_Rapports\\_empreinte copie \(hautconseilclimat.fr\)](https://hautconseilclimat.fr/rapports/rapport-2020-maitriser-l-empreinte-carbone-de-la-france) page 6.